



Cayenne, le 14 juin 2011

Le Président

N° 267-11/SCAB/RD

Monsieur Jean-Paul GOUDOT
Président de l'Association
Saülienne de Défense
Des Consommateurs et pour
Le Développement Economique
Bourg
97314 - SAUL

Objet : parité du prix du carburant
V/réf : 10-05-2011

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre lettre visée en référence, par laquelle vous avez appelé mon attention sur l'écart de prix du carburant à la pompe payé par les habitants de Saül, comparé à celui acquitté dans la vallée du Maroni et sur le littoral.

L'importance de la différence de prix qui peut atteindre plus de deux euros le litre, pénalise lourdement les familles, les artisans, les agriculteurs et entrave le développement de la commune de Saül.

Vous proposez des solutions pour parvenir à la parité des prix dans les communes isolées.

Dans cette optique, vous m'invitez à participer à une réunion de concertation associant les représentants de l'Etat et toutes les autres parties concernées.

Comme vous le savez, en 2008, après une mobilisation massive de la population à laquelle j'ai pris part activement, le Gouvernement avait accepté une diminution substantielle du prix du carburant, mais malheureusement, elle n'a pas été pérennisée. Je demeure toutefois, toujours très attaché au paiement d'un juste prix de l'essence par les consommateurs.

Le Conseil Général est donc disposé à participer à toute réunion de concertation sur le prix du carburant, qui est fixé par le Préfet.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Alain TIEN-LIONG

